

Secteur PA/PH

Coûts d'intervention

(sans prise en charge financière)

Année 2017

| | |
|--------------------------|---------------|
| En semaine | 22,00 €/heure |
| Dimanche et jours fériés | 26,40 €/heure |
| Adhésion à l'association | 10€/an |

Nous étudions le meilleur financement selon votre situation. Les prises en charge proviennent de différents financements potentiels :

Caisses de retraite

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Aide Sociale

Prestation de Compensation du Handicap

Diverses mutuelles

Si vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par une caisse, selon celle-ci, une participation horaire pourra rester à votre charge. La participation horaire est alors calculée en fonction du barème propre à chaque caisse.

Nous pouvons vous orienter selon votre situation et sommes à votre disposition pour vous aider à constituer un éventuel dossier de demande de prise en charge.



Avantages fiscaux

L'intervention de nos services à domicile permet au client de bénéficier, selon sa situation, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt à concurrence de 50% des sommes versées à l'association dans la limite de 12.000 € (cf Code Général des Impôts – Art. 199. Plus d'informations sur www.impots.gouv.fr ou auprès du centre des impôts.)